



Par Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

ETAIENT PRESENTS : Madame Bernadette NEGROS, Maire ;
Monsieur Frédéric GONTIER, Monsieur Cédric ALEXANDRE, Monsieur Philippe CAUSSE, Adjoints ;
Monsieur Philippe AUZUECH, Madame Christine BOUDET, Monsieur Clément BERTRAND, Monsieur Jean-Louis BUTACIDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Michel ARNAL, Monsieur Stéphane DESPLAS, Madame Tessa VEYRIE, Conseillers Municipaux.

Madame Christine BOUDET a été nommée secrétaire de séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

Procès-verbal de séance

1. SEBELOUS

En présence de M. Vidal (architecte) et M. Sancet (Parc des Grands Causses).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les 3 solutions envisageables avec un rappel de l'historique de ce dossier d'installer des photovoltaïques sur le toit des SEBELOUS.

Le conseil Municipal a accepté de continuer la réalisation de la pose de photovoltaïques pour l'atelier municipal et pour la salle des fêtes des SEBELOUS.

Concernant l'atelier municipal :

- La Commune accepte l'AOT signé en novembre 2022
- Désamiantage de l'atelier
- Pose de Bac acier « parevapeur »
- Pose de photovoltaïques en 2 tranches
- Travaux pouvant commencer au plutôt en fonction du planning qui est à fournir par C2A et ENEDIS.

Concernant la salle des fêtes des SEBELOUS :

- L'AOT signé en 2022 doit être modifié, suite à la prise en charge de certains travaux par la Commune dans le cadre du marché global de rénovation :
 - o Désamiantage du toit dans sa totalité
 - o Renforcement de la toiture
 - o Réalisation de l'extension préau
 - o Gestion de la sécurité des sous-plafonds
 - o Pose de Bac acier isolé au-dessus de la salle des fêtes proprement dit
 - o Pose de Bac acier « parevapeur » au-dessus de la partie atelier
- Dépôt du marché global de rénovation du bâtiment par la Commune et M. Vidal, architecte
- Analyse du marché et financement global par la Commune
- Réalisation par ENEDIS de l'enfouissement de la ligne moyenne tension des SEBELOUS (déjà commandé par les sociétés AVENTO et C2A)
- Préparation boîtier de raccordement ENEDIS pour recevoir l'électricité généré par les photovoltaïques
- Réalisation des travaux de la toiture, une fois les travaux ENEDIS réalisés (en particulier l'enfouissement de la ligne moyenne tension), par la Commune et le maître d'œuvre
- Pose des photovoltaïques par la société C2A.

Il est à noter que la commune de Sauclières souhaite avoir un planning précis pour les poses de photovoltaïques sur l'atelier municipal et les SEBELOUS

Concernant le choix financier :

Le conseil Municipal n'a pas pris de décision, il souhaite attendre d'avoir déposé le marché, d'avoir analysé le marché et de préparer le plan de financement définitif.

Le choix du conseil municipal dépendra du taux et du montant du prêt utiles à ce projet pour déterminer si nous choisissons la soultte ou le loyer.

Le conseil Municipal demande au Soleil des Grands Causses (AVENTO) d'attendre que nous puissions faire véritablement ce choix.

Le conseil municipal devra donc demander une subvention à la Région et une subvention complémentaire à la Préfecture.

2. POINTS SUR LES CHANTIERS

a. Le Gressentis

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit échanger 25m² sur la parcelle D353 avec la parcelle D352, sachant que la parcelle D352 devrait être achetée en totalité par la Commune pour créer une aire de retournement et de détente. Les propriétaires de la parcelles D352 sont en indivision, il est donc compliqué de réaliser cette vente. Madame le Maire propose de l'étudier avec Aveyron Ingénierie, comme d'autres dossiers en attente.

b. Assainissement

- Les travaux sont terminés. 3 problèmes sont à régler qui seront évoqués lors de la réunion de clôture des chantiers le mardi 17 juillet 2024.

c. La Parro

- M. Jaudon, géomètre a terminé le bornage des lots. Il doit remettre à la Commune le plan définitif avec les surfaces des 7 lots.
- Madame le Maire pourra définir le coût du m² des lots et proposer un prix du m² aux futurs acheteurs.
- Une clôture autour du bassin (la noue) est à prévoir pour la sécurité des lieux.

d. Zone artisanale

- Madame le Maire informe le conseil municipal que Messieurs Sussi et Bertrand doivent être conviés à une réunion avec la Communauté de Communes et le géomètre concerné pour définir le plan d'aménagement, à savoir le nombre de parcelles (1 ou 2), l'eau + réseau. A définir aussi le prix du m².

e. Collecte des déchets

- Suite à la réunion du 9 juillet 2024 avec Madame Fabreguettes de la Communauté des Communes 3 propositions d'emplacement des containers sont proposées :
 - 2 sur Sauclières
 - 1 au Serieys
- Nous sommes en attente du plan définitif des caractéristiques techniques des emplacements des containers

f. Adressage

- M. Auzuech présente le coût de différents devis, des plaques de rues, qui sont nouvelles et des types de plaques utilisés (EMAIL ou CERAMIQUE)

g. RPI

- La fête de l'école s'est déroulée à l'Hospitalet du Larzac le 28 juin 2024, avec une belle représentation des enfants.
- Une nouvelle institutrice Madame Manon Boutonnet (habitante de Sauclières) travaillera à mi-temps à l'école de la Blaquèrie.
- Les horaires de la garderie seront les mêmes que l'an dernier, avec une ouverture le matin à 7h30 à l'Hospitalet du Larzac.

3. DIVERS

- **Situation bar/restaurant** : Suite à la dernière entrevue avec les propriétaires de la Gare aux Anes, ils paraissent très intéressés par l'acquisition du fonds de commerce et vont faire une proposition d'achat aux vendeurs.

Date prochain Conseil Municipal
Mardi 10 septembre 2024 à 20h30
Levée de séance : 23h00